## Liste des pièces nécessaires à une demande ou un renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (pour les communes, communauté de communes)



- > une demande écrite du représentant légal de la régie ou du service municipal qui sollicite l'habilitation funéraire (imprimé à compléter)
- ➤ la liste des activités et des prestations pour lesquelles l'habilitation est sollicitée (Annexe n° 1 à compléter)
- > copie de l'arrêté de nomination en qualité de régisseur, suppléant à la régie
- les attestations de capacité professionnelle du dirigeant et des agents de la régie (Annexe n° 2 à compléter)
- ➤ les attestations de formation professionnelle relatives à l'activité funéraire exercé pour chacun des agents
- le certificat d'aptitude physique déclarant apte à l'exercice d'une activité funéraire pour chaque agent d'exécution délivré par la médecine du travail
- la copie du permis de conduire pour les chauffeurs,
- copie de l'état à jour du personnel exerçant une activité funéraire soumise à habilitation employé par la régie, certifié conforme au registre du personnel (Annexe n° 3 à compléter)

## Pour la chambre funéraire

- > copie de l'arrêté préfectoral de création
- copie de l'attestation de conformité de moins de 6 mois à la date du renouvellement de l'habilitation, délivrée par un bureau de contrôle agréé par le ministre chargé de la santé (cf. art. D2223-87 du code général des collectivités territoriales)
- le certificat de propriété ou la copie du contrat de location ou, le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune

## Pour le crématorium

- > copie de l'arrêté préfectoral de création
- > copie de l'attestation de conformité délivrée par la DDASS pour une durée de 6 ans
- pour l'entreprise privée gestionnaire d'un crématorium : la copie du contrat de délégation avec la commune

SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG Bureau de l'administration générale et de la réglementation BP 840 50108 CHERBOURG CEDEX

Tèl. 02.33.87.81.52